

# L'emploi dans les métiers spécialisés

Wendy Pyper

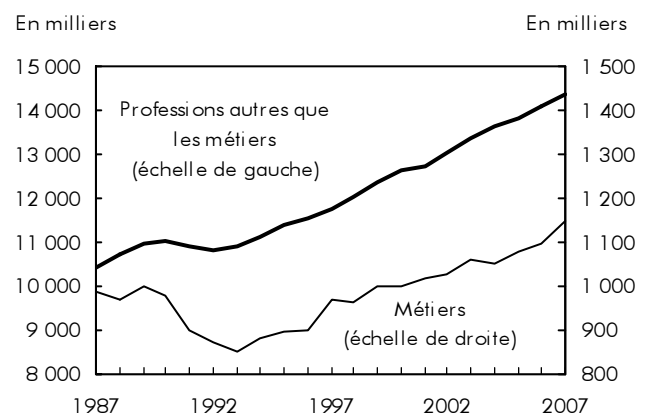
« C'est très bien de parler d'une société axée sur le savoir. Cependant, beaucoup de connaissances diverses sont nécessaires au bon fonctionnement de l'économie — y compris les connaissances des domaines professionnels et techniques. Il serait vain de tenter de faire fonctionner un foyer ou une entreprise sans elles » [*traduction*] (Maxwell, 2007).

Les articles de journaux montrent bien que les questions liées à l'emploi dans le secteur des métiers préoccupent beaucoup de gens au Canada. Ces questions incluent le vieillissement de la main-d'œuvre, puisqu'un bon nombre de métiers exigent souvent un effort physique qui peut devenir un obstacle au fil des ans. De plus, les règlements et politiques sur les critères de reconnaissance professionnelle des immigrants ont aussi une incidence sur l'accès à beaucoup de métiers, et non pas seulement aux emplois de médecins ou d'infirmières, par exemple. Le bassin de gens de métier pourra-t-il suffire aux besoins de l'économie? L'Enquête sur les perspectives du monde des affaires pour les industries manufacturières a révélé que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée constituait en 2006 et 2007 l'entrave principale à la production (Statistique Canada, 2008a).

La pénurie de gens de métier préoccupe aussi les décideurs. Le budget fédéral de 2006 comportait plusieurs mesures incitatives pour favoriser l'emploi dans les métiers. La Subvention incitative aux apprentis est un montant de 1 000 \$ par année, imposable, jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par personne. Cette subvention aide les apprentis à payer leurs frais de scolarité, leurs déplacements et l'achat de matériel, et à terminer leur programme d'apprentissage (RHDSC, 2007). Le crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis est un crédit d'impôt maximal non remboursable de 2 000 \$ par année (10 % du salaire et du traitement admissibles des apprentis) accordé aux employeurs qui embauchent des apprentis (ARC, 2007). La déduction

pour outillage des gens de métier prévoit une déduction annuelle maximale de 500 \$ pour aider les gens de métier exerçant un emploi à payer le coût de nouveaux outils (ARC, 2006). Plusieurs programmes provinciaux ont également été mis en place pour encourager les étudiants des écoles secondaires à persévérer dans les métiers en leur permettant de progresser vers la qualité d'apprentis grâce à un placement-travail intégré à l'enseignement coopératif pendant qu'ils sont encore aux études secondaires (gouvernement de l'Ontario, 2008; gouvernement de l'Alberta, 2007).

**Graphique A Croissance lente mais soutenue de l'emploi, mais seulement depuis le milieu des années 1990 dans les métiers**



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Wendy Pyper est au service de la Division de la statistique du revenu. On peut la joindre au 613-951-0381 ou à [perspective@statcan.gc.ca](mailto:perspective@statcan.gc.ca).

## Source des données et définitions

L'**Enquête sur la population active** permet de recueillir chaque mois des renseignements sur le marché du travail auprès de la population civile âgée de 15 ans ou plus et ne vivant pas dans un établissement institutionnel. Les personnes vivant dans les territoires ou dans les réserves et les membres à temps plein des Forces armées canadiennes sont exclus de l'enquête. Chaque mois, un échantillon représentatif d'environ 53 000 ménages est sondé. La population visée par la présente étude exclut également les étudiants.

Toutes les différences mentionnées dans le texte et les mesures de la qualité ont fait l'objet de tests de signification statistique, et la technique du jackknife a été appliquée pour déterminer les coefficients de variation.

Les **métiers spécialisés** désignent habituellement un « type d'emploi qui comporte généralement des activités complexes et exige des connaissances approfondies et de l'adresse. On y accède en général après une à trois années d'études postsecondaires dans un collège ou une université (selon les systèmes d'éducation), deux à quatre ans dans un programme d'apprentissage, ou encore deux à trois ans de formation en entreprise; une combinaison de ces trois types de formation peut aussi mener à l'exercice d'un métier spécialisé. Un permis ou un certificat peut être exigé pour exercer ce métier » (Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage, 2007)<sup>1</sup>.

Les professions à l'étude sont définies d'après la **Classification nationale des professions pour statistiques** (CNP-S) de 2001, « H – Métiers, transport et machinerie » (Statistique Canada, 2001)<sup>2</sup>. Huit métiers ont été retenus aux fins de l'étude<sup>3</sup>.

### Plombiers, tuyauteurs et monteurs d'installations au gaz (CNP-S H11)

- Ces personnes s'occupent d'installer, de réparer et d'entretenir les réseaux de distribution et d'évacuation de l'eau dans les immeubles, les canalisations des systèmes de chauffage à la vapeur et à l'eau chaude, les réseaux de distribution de produits chimiques liquides, les réseaux d'extinction automatique, et les canalisations de gaz des bâtiments résidentiels ou industriels.
- La plupart de ces professions sont des métiers désignés Sceau rouge.

### Charpentiers et ébénistes (CNP-S H12)

- Ces personnes s'occupent de construire, de réparer et d'entretenir des ouvrages de charpente en bois ou en substituts de bois et de construire et de réparer des armoires, des meubles et des accessoires en bois.
- Ces professions sont des métiers désignés Sceau rouge.

### Personnel de maçonnerie et de plâtrage (CNP-S H13)

- Ces personnes s'occupent de poser des briques et ou des blocs, de finir le béton, de poser des carreaux de grès ou de céramique, de plâtrer des murs et d'installer des cloisons sèches.
- Bon nombre de ces professions sont des métiers désignés Sceau rouge.

### Autre personnel des métiers de la construction (CNP-S H14)

- Ces personnes s'occupent de couvrir des bâtiments, d'installer des vitres, de poser des revêtements isolants pour protéger les bâtiments des rigueurs du climat, d'appliquer de la peinture et d'autres revêtements décoratifs et d'installer des revêtements de sol.
- Ces professions sont des métiers désignés Sceau rouge.

### Mécaniciens de machines fixes, opérateurs de réseaux électriques et électriciens et monteurs de télécommunications (CNP-S H2)

- Ces personnes s'occupent de conduire et d'entretenir des chaudières et d'autres types de machines fixes, de faire fonctionner des pupitres de commande pour la production d'énergie électri-

que, d'installer et de réparer le câblage électrique, d'installer et de réparer du matériel électrique, de construire et d'entretenir des lignes de transmission d'électricité et de télécommunication, et d'assurer l'entretien des installations de câblodistribution.

- Bon nombre de ces professions sont des métiers désignés Sceau rouge.

### Machinistes, personnel du formage, profilage et montage du métal (CNP-S H3)

- Ces personnes s'occupent de régler et de conduire des machines-outils; de former et de façonner des feuilles de tôle ou de plaques d'acier et de monter des feuilles de tôle ou des éléments de structures métalliques.
- La plupart de ces professions sont des métiers désignés Sceau rouge.

### Mécaniciens (CNP-S H4)

- Ces personnes s'occupent de faire l'installation, la réparation et l'entretien de machines, de matériel de transport, d'appareils ménagers et d'autres types d'équipements mécaniques.
- Certaines de ces professions sont des métiers désignés Sceau rouge.

### Grutiers, foreurs et dynamiteurs (CNP-S H62)

- Ces personnes s'occupent de conduire des grues et des pelles à benne traînante, de faire fonctionner des foreuses utilisées dans des mines à ciel ouvert et des carrières ainsi que pour le forage de puits d'eau, et de placer et de faire détoner des charges explosives dans des mines à ciel ouvert et des carrières et sur des chantiers de construction.
- Certaines de ces professions sont des métiers désignés Sceau rouge.

Un **apprentissage** est entrepris dans le contexte d'une entente formelle entre un **apprenti** (une personne qui veut acquérir certaines compétences professionnelles) et un employeur (qui a besoin d'un ouvrier qualifié). Les programmes d'apprentissage sont administrés à l'échelle provinciale et combinent une formation technique en milieu scolaire et une formation pratique en milieu de travail sous la supervision d'un compagnon qualifié. La durée de chaque composante de la formation dépend du métier. Après cette période de formation et la réussite d'un examen, l'apprenti reçoit un certificat d'apprentissage et un certificat professionnel lui conférant la qualité de compagnon qualifié.

Un **compagnon** est un ouvrier qui a reçu un certificat professionnel officiel et dont l'expérience et la formation répondent aux exigences de son métier.

La formation et la reconnaissance professionnelle des **métiers désignés Sceau rouge** s'appuient sur des normes nationales qui précisent les compétences interprovinciales nécessaires aux compagnons pour exercer leur métier partout au Canada sans avoir à passer d'autres examens (Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage, 2007).

Le **ratio entre les entrants et les travailleurs proches de la retraite** est une des façons d'examiner l'effet du vieillissement pour une profession donnée. Dans le présent article, les entrants correspondent aux travailleurs âgés de 25 à 34 ans et les travailleurs proches de la retraite, à ceux de 50 ans ou plus. La fourchette d'âge pour les entrants se rapporte aux travailleurs qui commencent leur carrière, après avoir généralement terminé leurs études postsecondaires. On s'est également penché sur une autre définition relative aux entrants (âgés de 20 à 29 ans), et on a obtenu des résultats comparables — les métiers avaient un ratio plus équilibré que les autres professions, et ce ratio a fléchi depuis 1987.

En s'appuyant sur les données de l'Enquête sur la population active (EPA), le présent article traite des tendances de l'emploi dans certains métiers au cours des 20 dernières années (voir *Source des données et définitions*). Il permet également d'examiner les caractéristiques socioéconomiques de ces travailleurs et des emplois qu'ils exerçaient.

### Croissance soutenue de l'emploi depuis le milieu des années 1990

Quelque 1,1 million de personnes occupaient un emploi dans les métiers en 2007 (graphique A). Après un repli à la fin des années 1980 et au début des années 1990, l'emploi dans les métiers a affiché une croissance moyenne de 2,2 % par année, ce qui est légèrement plus que dans les autres professions (2,0 %). Les métiers ont, de façon soutenue, représenté 8 % de l'emploi total durant cette période.

L'incidence des ralentissements économiques est particulièrement marquée dans le secteur de la construction de bâtiments. Par exemple, durant la récession du début des années 1990, le taux de chômage des gens de métier était considérablement supérieur à celui des autres travailleurs (graphique B)<sup>4</sup>. En 1992, le taux de chômage quant aux métiers a culminé à 14,3 %, ce qui est nettement plus haut que le sommet atteint dans le cas des autres professions (11,1 % en 1993). Depuis 1996, les taux de chômage des gens de métier et des autres travailleurs sont à peu près identiques.

L'incidence du cycle économique n'est pas la même pour tous les métiers. Le taux de chômage a atteint un sommet dans toutes les professions au début des années 1990, mais ceux des travailleurs des autres métiers de la construction, des maçons et des charpentiers-menuisiers étaient les plus élevés, soit près de 25 %. Ce taux dépassait de beaucoup le sommet constaté chez les mécaniciens (9,7 %) et les électriciens (10,2 %) en 1992. Même si l'écart entre les taux de chômage des divers métiers s'est rétréci après la récession, leur

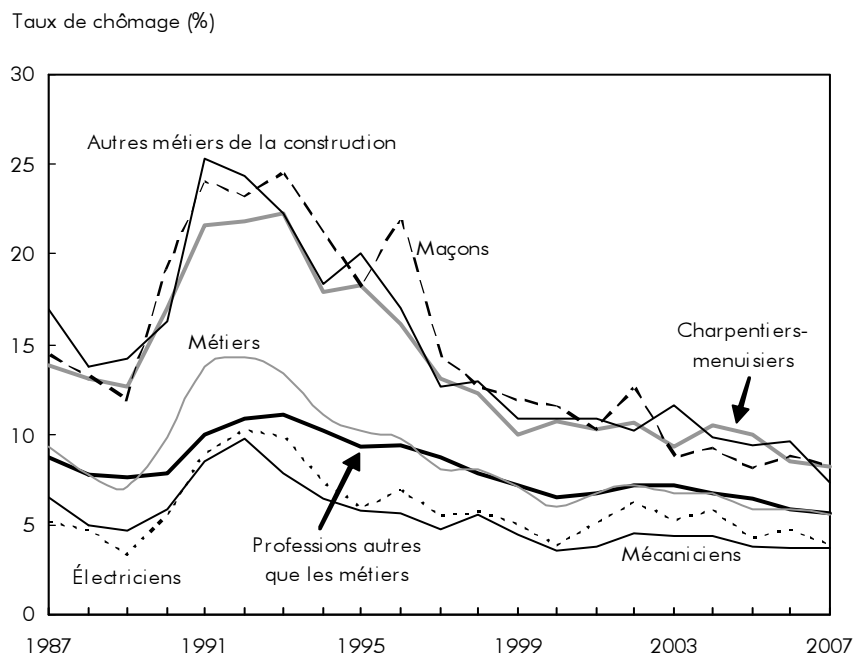
classement est demeuré relativement stable. Depuis 20 ans, les trois professions affichant les sommets les plus élevés au début des années 1990 ont généralement continué d'enregistrer les plus forts taux de chômage, et les deux professions dont les sommets étaient les moins élevés ont continué d'afficher les plus bas taux.

### Les métiers : prédominance masculine et fortes cohortes d'entrants

Les hommes, qui représentent la moitié de la main-d'œuvre dans les professions autres que les métiers, composent la très grande majorité des gens de métier (97 % en 2007). Même si la proportion d'hommes dans les autres professions a diminué au cours des deux dernières décennies (passant de 54 % en 1987 à 50 % en 2007), la prédominance masculine a persisté chez les gens de métier.

Le vieillissement de la main-d'œuvre fait craindre que le nombre de plus jeunes travailleurs ne suffisent pas à remplacer les travailleurs âgés qui prendront leur retraite. Étant donné que le nombre exigé d'années

**Graphique B Trouver du travail était plus difficile dans les métiers durant la récession des années 1990**



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

d'études postsecondaires est généralement moindre, l'âge moyen des gens occupant un métier, soit 40 ans en 2007, était presque deux ans de moins que pour les travailleurs des autres professions (tableau 1). L'âge moyen des plombiers, soit 37 ans, était le plus bas en 2007, et celui des grutiers (conducteurs de grue) était le plus élevé (42 ans). En fait, l'âge moyen des gens de métier était dans la plupart des cas inférieur à celui des autres travailleurs.

L'âge moyen des travailleurs exerçant une profession autre qu'un métier a crû de quatre ans au cours des deux dernières décennies, étant passé de 37 ans en 1987 à 41 ans en 2007, à savoir une augmentation comparable à celle qu'ont connu les gens de métier. Cependant, les professions n'ont pas toutes affichées ce même vieillissement, l'âge moyen des charpentiers-menuisiers n'ayant augmenté que de deux ans.

Une autre façon d'analyser la composition par âge pour une profession donnée est de déterminer le ratio entre les entrants (âgés de 25 à 34 ans) et ceux qui sont proches de la retraite (50 ans ou plus). Un ratio inférieur à un signifie que les travailleurs en début de carrière sont moins nombreux que ceux qui prendront bientôt leur retraite, et peut porter à conclure à une éventuelle sortie nette de travailleurs. Ce ratio était de

0,7 en 2007 pour les professions autres que les métiers, ce qui indiquait que le nombre de travailleurs approchant de la retraite dépassait nettement celui des travailleurs en début de carrière. Il s'agit là d'un ratio considérablement inférieur à celui de 1,6 constaté en 1987, et qui illustre l'incidence bien connue de la génération du baby-boom — maintenant sur le point d'atteindre la retraite —, suivie d'une génération comptant un nombre nettement moindre de travailleurs en début de carrière. Toutefois, le vieillissement de la main-d'œuvre n'est cependant pas uniforme dans tous les métiers. Le ratio chez les gens de métier était de 1,0 en 2007, ce qui indique un équilibre démographique entre le nombre de jeunes travailleurs et celui des travailleurs âgés, et qui traduit une forte baisse par rapport à 1987 lorsque les entrants étaient deux fois plus nombreux que les travailleurs proches de la retraite<sup>5</sup>. Certains métiers, comme les plombiers et les maçons, comptaient beaucoup plus de nouveaux venus sur le marché du travail que de travailleurs proches de la retraite en 2007 (1,6 et 1,5 respectivement). Cela dénote la persistance d'une forte présence de jeunes travailleurs dans bon nombre de métiers. Les électriciens (0,8) et les grutiers (0,6) ont fait exception en 2007, leur ratio étant comparable à celui des professions autres que les métiers.

**Tableau 1 Emploi, âge moyen et ratio entre entrants et travailleurs proches de la retraite quant aux métiers**

	Personnes occupées			Âge moyen			Ratio entrants-travailleurs proches de la retraite		
	1987	1997	2007	1987	1997	2007	1987	1997	2007
	en milliers			ans			ratio		
<b>Total</b>	<b>11 416</b>	<b>12 724</b>	<b>15 518</b>	<b>37,1(*)</b>	<b>39,3(*)</b>	<b>41,3*</b>	<b>1,7*(*)</b>	<b>1,3*(*)</b>	<b>0,8*</b>
Professions autres que les métiers	10 431	11 756	14 371	37,2(*)	39,4	41,4	1,6(*)	1,3(*)	0,7
Métiers	985	968	1 147	36,4*(*)	39,1*(*)	39,6*	2,0*(*)	1,5*(*)	1,0*
Plombiers	50	54	70	37,7	40,0(*)	37,2*	1,7	1,1(*)	1,6*
Charpentiers-menuisiers	132	115	148	36,8(*)	38,8	38,8*	1,5(*)	1,5(*)	1,0*
Maçons	51	39	62	36,2	39,0	37,7*	1,7 <sup>E</sup>	1,6 <sup>E</sup>	1,5*
Autres métiers de la construction	61	65	90	34,5*(*)	37,9*	38,5*	2,1(*)	1,7(*)	1,1*
Électriciens	155	152	183	36,3*(*)	39,7	40,9	2,6*(*)	1,5(*)	0,8
Machinistes	185	180	203	36,7(*)	38,4*(*)	39,4*	2,0*(*)	1,6*(*)	1,1*
Mécaniciens	331	346	373	36,2*(*)	39,1(*)	40,3*	2,1*(*)	1,4(*)	1,0*
Grutiers	21	17	17	37,5(*)	43,5*	42,0	2,4 <sup>E</sup> (*)	0,5 <sup>E</sup> *	0,6 <sup>E</sup>

\* différence significative par rapport aux professions autres que les métiers au niveau de 0,05 ou moins

(\*) différence significative par rapport à 2007 au niveau de 0,05 ou moins

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

## La majorité des gens de métier ont fait des études postsecondaires

L'exercice d'un bon nombre de métiers exige une formation officielle après les études secondaires, comme un certificat ou un diplôme d'une école de métiers. Les programmes d'apprentissage administrés par les provinces combinent apprentissage en cours d'emploi et formation officielle<sup>6</sup>. Ainsi, en Alberta, le programme d'apprentissage en électricité est un programme de quatre ans qui comprend une formation en cours d'emploi (1 500 heures par année au cours des trois premières années et 1 350 heures en quatrième année) en plus de la formation en classe (8 semaines par année au cours des trois premières années et 12 semaines en quatrième année) [gouvernement de l'Alberta, 2004]. En 2007, chez les gens de métier, presque 7 travailleurs sur 10 avaient fait des études postsecondaires, la plupart à un niveau inférieur à celui du baccalauréat (63 %) [tableau 2]. Même si les travailleurs des autres professions avaient également fait des études postsecondaires dans une même proportion, ils avaient en beaucoup plus forte proportion décroché un baccalauréat ou un diplôme supérieur (26 %). La hausse bien connue des niveaux de scolarité constatée dans toutes les professions l'a été également chez les gens de métier : environ la moitié d'entre eux avaient fait des études postsecondaires en 1990, par rapport à 68 % en 2007.

Environ 8 plombiers ou électriciens sur 10 avaient fait des études postsecondaires, ce qui est bien supérieur à la moyenne nationale. Cela traduit les exigences des programmes de reconnaissance professionnelle provinciaux. Les métiers ne sont pas tous soumis à des exigences scolaires aussi rigoureuses; en effet, seulement 4 travailleurs sur 10 en maçonnerie et autres métiers de la construction avaient suivi une formation scolaire après leur secondaire.

## Virage à l'Ouest

La forte expansion de l'industrie du pétrole et du gaz ainsi que l'essor de la construction qui en est résulté ont stimulé à la fois la croissance économique et celle de l'emploi dans les deux provinces les plus à l'ouest du pays. L'Alberta regroupait 10 % de tous les emplois autres que les métiers en 1987, et ce pourcentage est passé à 12 % en 2007 (11 % et 13 % respectivement en Colombie-Britannique). Cependant, la croissance dans ces provinces a eu une incidence encore plus forte sur les métiers. En 1987, 9 % de tous les emplois dans les métiers se trouvaient en Alberta; en 2007, ce pourcentage a atteint 15 % (11 % et 15 % respectivement en Colombie-Britannique). Une telle évolution contraste vivement avec celle des autres provinces. Par exemple, le repli de l'industrie de la fabrication a été accompagné d'une baisse significative de

**Tableau 2 Plus haut niveau de scolarité des travailleurs de métier**

	Études postsecondaires inférieures au baccalauréat			%	Baccalauréat ou supérieur		
	1990	1997	2007		1990	1997	2007
<b>Total</b>	<b>36<sup>*(*)</sup></b>	<b>42<sup>*(*)</sup></b>	<b>44<sup>*</sup></b>		<b>15<sup>*(*)</sup></b>	<b>19<sup>*(*)</sup></b>	<b>24<sup>*</sup></b>
Professions autres que les métiers	35 <sup>(*)</sup>	41 <sup>(*)</sup>	42		16 <sup>(*)</sup>	20 <sup>(*)</sup>	26
Métiers	48 <sup>*(*)</sup>	60 <sup>*(*)</sup>	63 <sup>*</sup>		2 <sup>*(*)</sup>	3 <sup>*(*)</sup>	5 <sup>*</sup>
Plombiers	59 <sup>*(*)</sup>	76 <sup>*</sup>	76 <sup>*</sup>		F	F	3 <sup>E*</sup>
Charpentiers-menuisiers	36 <sup>(*)</sup>	47 <sup>*</sup>	51 <sup>*</sup>		2 <sup>E*(*)</sup>	3 <sup>E*</sup>	4 <sup>*</sup>
Maçons	23 <sup>*(*)</sup>	31 <sup>*</sup>	35 <sup>*</sup>		F	F	5 <sup>E*</sup>
Autres métiers de la construction	27 <sup>*(*)</sup>	36 <sup>*</sup>	36 <sup>*</sup>		F	3 <sup>*</sup>	5 <sup>*</sup>
Électriciens	65 <sup>*(*)</sup>	73 <sup>*</sup>	74 <sup>*</sup>		2 <sup>E*(*)</sup>	4 <sup>*(*)</sup>	7 <sup>*</sup>
Machinistes	45 <sup>*(*)</sup>	62 <sup>*(*)</sup>	66 <sup>*</sup>		2 <sup>E*(*)</sup>	2 <sup>E*(*)</sup>	4 <sup>*</sup>
Mécaniciens	53 <sup>*(*)</sup>	65 <sup>*(*)</sup>	69 <sup>*</sup>		1 <sup>E*(*)</sup>	2 <sup>*(*)</sup>	4 <sup>*</sup>
Grutiers	20 <sup>*(*)</sup>	35 <sup>(*)</sup>	51		F	F	F

\* différence significative par rapport aux professions autres que les métiers au niveau de 0,05 ou moins

(\*) différence significative par rapport à 2007 au niveau de 0,05 ou moins

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

la proportion des travailleurs de métier en Ontario, cette proportion étant passée de 41 % en 1987 à 36 % en 2007.

Même si l'Ontario regroupait plus du tiers de tous les emplois dans les métiers en 2007, les machinistes et les maçons y étaient surreprésentés (à 39 % dans les deux cas) et les charpentiers-menuisiers, sous-représentés (28 %) [tableau 3]. Plus du quart des mécaniciens au Canada habitaient le Québec, à savoir une proportion plus élevée que pour les autres métiers. Dans la foulée de la vigueur de l'industrie du pétrole et du gaz en Alberta, presque une personne sur quatre occupant un emploi de plombier, tuyauteur ou monteur d'installations au gaz travaillait dans cette province en 2007.

### Les métiers comptent moins d'immigrants

Les immigrants récents sont beaucoup plus susceptibles d'avoir un grade universitaire que les personnes nées au Canada (Galarneau et Morissette, 2004). En fait, 51 % des nouveaux venus entre 2001 et 2006 étaient titulaires d'un grade universitaire, proportionnellement beaucoup plus que les 20 % de personnes nées au Canada (Statistique Canada, 2008b). Les emplois dans les métiers n'exigeant pas de formation universitaire, on peut s'attendre à y trouver moins d'immigrants. Selon l'Enquête sur la population active

de 2007, 17 % des travailleurs de métier étaient des immigrants, ce qui est nettement inférieur aux 21 % exerçant une profession autre qu'un métier (tableau 4)<sup>7</sup>. Les métiers affichaient tous une proportion plus faible d'immigrants que les autres professions. Les plombiers comptaient le plus bas pourcentage d'immigrants (10 %).

Chez les maçons, 4 immigrants sur 10 étaient arrivés au Canada depuis moins de 10 ans, une proportion nettement supérieure à celle des immigrants œuvrant dans d'autres professions que les métiers (28 %). Environ 1 immigrant sur 5 occupant un emploi de maçon avait immigré au cours des cinq années précédentes, contre seulement 1 immigrant sur 8 exerçant une profession autre qu'un métier. Les plus faibles pourcentages d'immigrants arrivés récemment se retrouvaient chez les plombiers et les machinistes (17 % et 20 % respectivement).

### Les emplois à temps plein prédominent dans les métiers

Les gens de métier occupaient en vaste majorité un emploi à temps plein (97 % en 2007)<sup>8</sup>. Les travailleurs des autres métiers de la construction étaient les moins susceptibles d'occuper un emploi à temps plein en 2007 (92 %). Peut-être à cause du caractère à temps

**Tableau 3 Répartition de l'emploi dans les métiers selon la province**

	Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
<b>Total</b>	<b>1,3</b>	<b>0,4</b>	<b>2,7</b>	<b>2,2</b>	<b>22,7</b>	<b>39,0</b>	<b>3,5</b>	<b>3,0</b>	<b>11,8*</b>	<b>13,4</b>
Professions autres que les métiers	1,3	0,4	2,7	2,2	22,8	39,2	3,5	3,0	11,5	13,3
Métiers	1,5*	0,4	2,5	2,2	21,6*	35,6*	3,4	3,1	15,0*	14,7*
Plombiers	1,3 <sup>E</sup>	0,5 <sup>E</sup>	3,2	2,3	12,6*	34,7	2,3 <sup>E*</sup>	3,8	23,5*	15,8
Charpentiers-menuisiers	2,2*	0,6*	3,4	2,0	24,8	27,8*	3,2	2,8	13,8*	19,4*
Maçons	1,1 <sup>E</sup>	F	2,2 <sup>E</sup>	1,9 <sup>E</sup>	18,1*	39,0	3,4 <sup>E</sup>	F	16,2*	15,9
Autres métiers de la construction	1,2 <sup>E</sup>	0,5 <sup>E</sup>	2,2	2,2 <sup>E</sup>	18,0*	35,1*	3,2	2,8	17,0*	17,8*
Électriciens	1,9*	0,4	2,8	2,9*	19,0*	38,3	3,7	3,2	14,6*	13,3
Machinistes	1,2	0,3	1,7*	1,7*	19,5*	39,2	3,6	3,3	18,2*	11,3*
Mécaniciens	1,2	0,4	2,5	2,3	26,2*	34,6*	3,6	3,3	11,7	14,2
Grutiers	F	F	F	F	13,9 <sup>E*</sup>	47,0	3,3 <sup>E</sup>	3,4 <sup>E</sup>	12,8 <sup>E</sup>	13,7 <sup>E</sup>

\* différence significative par rapport aux professions autres que les métiers au niveau de 0,05 ou moins  
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2007.



**Tableau 4 Travailleurs de métier selon le statut d'immigrant**

	Nés au Canada	Immigrants		
		Total	Depuis 10 ans ou plus	Depuis moins de 10 ans
<b>Total</b>	<b>79,0</b>	<b>21,0</b>	<b>72,1</b>	<b>27,9</b>
Professions autres que les métiers	78,6	21,4	72,0	28,0
Métiers	83,0*	17,0*	73,7	26,3
Plombiers	90,0*	10,0*	83,2*	16,8 <sup>E*</sup>
Charpentiers-menusiers	85,7*	14,3*	73,0	27,0
Maçons	74,6	25,4	60,7*	39,3*
Autres métiers de la construction	83,3*	16,7*	67,5	32,5
Électriciens	85,2*	14,8*	73,7	26,3
Machinistes	77,5	22,5	80,4*	19,6*
Mécaniciens	83,9*	16,1*	72,2	27,8
Grutiers	83,8	16,2 <sup>E</sup>	84,4	F

\* différence significative par rapport aux professions autres que les métiers au niveau de 0,05 ou moins

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2007.

plein de la plupart des emplois dans les métiers, le cumul d'emplois y était très rare, à savoir 2,5 % en 2007 par rapport à 5,4 % pour les autres professions (tableau 5).

Même si la proportion de personnes travaillant habituellement de longues heures (50 ou plus par semaine) a fléchi pour ce qui est des professions autres que les métiers au cours des 20 dernières années, elle a augmenté chez les plombiers, les maçons, les électriciens, les machinistes et les travailleurs des autres métiers de la construction. En 2007, une personne sur six dans les groupes de la maçonnerie et des autres métiers de la construction travaillait 50 heures ou plus par semaine.

**Tableau 5 Caractéristiques de l'emploi chez les travailleurs de métier**

	Travaillaient habituellement 50 heures ou plus par semaine			Occupaient plus d'un emploi			Syndiqués <sup>1</sup>		Permanents <sup>1</sup>	
	1987	1997	2007	1987	1997	2007	1997	2007	1997	2007
<b>Total</b>	<b>14,1<sup>(*)</sup></b>	<b>13,7<sup>(*)</sup></b>	<b>11,7</b>	<b>4,0<sup>(*)</sup></b>	<b>5,1</b>	<b>5,2<sup>*</sup></b>	<b>35,0<sup>(*)</sup></b>	<b>32,7<sup>*</sup></b>	<b>89,8<sup>(*)</sup></b>	<b>88,9</b>
Professions autres que les métiers	14,6 <sup>(*)</sup>	13,9 <sup>(*)</sup>	11,8	4,1 <sup>(*)</sup>	5,3	5,4	34,0 <sup>(*)</sup>	31,8	89,8 <sup>(*)</sup>	88,8
Métiers	8,7 <sup>(*)</sup>	10,6*	10,3*	3,0 <sup>(*)</sup>	3,1 <sup>(*)</sup>	2,5*	47,0 <sup>(*)</sup>	43,8*	90,0	90,3*
Plombiers	7,6 <sup>(*)</sup>	11,2*	12,6	2,1 <sup>E*</sup>	2,0 <sup>E*</sup>	1,9 <sup>E*</sup>	59,7*	54,1*	83,2*	84,2*
Charpentiers-menusiers	11,7*	16,2 <sup>(*)</sup>	11,9	2,7*	3,2 <sup>(*)</sup>	2,2*	32,6 <sup>(*)</sup>	39,1*	75,0 <sup>(*)</sup>	83,1*
Maçons	11,0 <sup>(*)</sup>	14,7	15,9*	3,4 <sup>E</sup>	2,4 <sup>E*</sup>	1,6 <sup>E*</sup>	46,0*	45,7*	76,3*	77,0*
Autres métiers de la construction	12,4 <sup>(*)</sup>	12,6 <sup>(*)</sup>	16,2*	2,7 <sup>E*</sup>	3,5 <sup>E*</sup>	2,8*	32,0	32,0	77,8*	78,6*
Électriciens	5,0 <sup>(*)</sup>	6,2*	6,7*	3,2*	2,9*	2,6*	70,0 <sup>(*)</sup>	63,1*	91,8*	90,3*
Machinistes	6,5 <sup>(*)</sup>	7,3 <sup>(*)</sup>	9,3*	2,9*	2,4*	2,4*	47,5 <sup>(*)</sup>	41,8*	92,4*	91,8*
Mécaniciens	9,6*	11,5 <sup>(*)</sup>	9,1*	3,2*	3,6*	2,8*	38,5 <sup>(*)</sup>	35,5*	95,3 <sup>(*)</sup>	96,5*
Grutiers	9,4 <sup>E*</sup>	10,5*	13,9	F	3,3 <sup>E</sup>	F	70,8*	63,5*	88,1	88,1

\* différence significative par rapport aux professions autres que les métiers au niveau de 0,05 ou moins

(\*) différence significative par rapport à 2007 au niveau de 0,05 ou moins

1. Employés seulement.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

### Le travail autonome, surtout en solo, augmente dans les métiers

Malgré la croyance répandue selon laquelle les gens de métier dirigent souvent leur propre entreprise ou sont travailleurs autonomes, le pourcentage d'entre eux qui étaient travailleurs autonomes en 2007 était légèrement inférieur à celui de leurs homologues des autres professions (15 % et 16 % respectivement) [tableau 6]. Les travailleurs autonomes embauchent parfois des employés ou travaillent seuls (peut-être avec l'aide non rémunérée d'un membre de leur famille). Les gens de métier étaient beaucoup plus susceptibles de n'avoir aucun employé (92 % en 2007) que les autres travailleurs (65 %).

Le pourcentage de travailleurs autonomes variait considérablement selon le métier. Les travailleurs en électricité ou en télécommunications, les méca-

ciens de machines fixes et les machinistes étaient les moins susceptibles d'être travailleurs autonomes (7 %); ceux des autres métiers de la construction en étaient les plus susceptibles (39 %), suivis des maçons et plâtriers, puis des charpentiers-menuisiers et ébénistes (32 % et 25 % respectivement). Quel que soit le métier, très peu de travailleurs autonomes avaient des employés à leur service.

Au cours des deux dernières décennies, le pourcentage de travailleurs autonomes a augmenté plus rapidement dans les métiers que dans les autres professions. En 1987, seulement 9 % des gens de métier étaient travailleurs autonomes, contre 15 % en 2007, en hausse de presque 60 %. Cela contraste avec la stabilité relative chez les autres travailleurs. La croissance du pourcentage de travailleurs autonomes a varié selon la profession. Dans les deux groupes où il était très faible

en 1987 (électriciens et machinistes), ce pourcentage a doublé. Malgré de tels gains, ces travailleurs demeuraient encore beaucoup moins susceptibles d'œuvrer à leur compte que ceux qui occupaient un emploi autre qu'un métier. Par ailleurs, la proportion de travailleurs autonomes sans aide rémunérée a crû de manière significative. Par exemple, 94 % des charpentiers-menuisiers qui étaient travailleurs autonomes n'avaient aucun employé en 2007, comparativement à 75 % en 1987.

### Forte syndicalisation des gens de métier

De façon générale, les travailleurs syndiqués touchent un salaire supérieur à celui de leurs homologues non syndiqués. En effet, même après la prise en compte des caractéristiques personnelles ainsi que celles liées à l'emploi et au milieu de travail, les travailleurs de la construction qui étaient syndiqués affichaient le plus important avantage salarial (Fang et Verma, 2002). Les autres avantages incluent les régimes de pension d'employeur, les régimes de soins dentaires et médicaux ainsi que l'accessibilité à un mécanisme de règlement des griefs ou des différends (Akyeampong, 2002; Akyeampong, 2003). Presque la moitié des employés œuvrant dans les métiers étaient syndiqués, comparativement à moins du tiers dans le cas des autres professions (tableau 5). En fait, dans trois groupes, soit les grutiers, les électriciens et les plombiers, la majorité des employés étaient syndiqués. Les employés des autres métiers de la construction étaient les moins susceptibles d'être syndiqués, leur taux de syndicalisation étant de 32 %, le même que pour les professions autres que les métiers.

**Tableau 6 Travail autonome relatif aux métiers**

	Travailleurs autonomes			Travailleurs autonomes sans aide rémunérée		
	1987	1997	2007	1987	1997	2007
<b>Total</b>	<b>13,6<sup>(*)</sup></b>	<b>17,2<sup>(*)</sup></b>	<b>16,3</b>	<b>52,9<sup>(*)</sup></b>	<b>63,3<sup>(*)</sup></b>	<b>66,5<sup>*</sup></b>
Professions autres que les métiers						
Métiers						
Plombiers	7,0 <sup>E<sup>(*)</sup></sup>	16,9	12,1*	90,4*	79,1*	88,0*
Charpentiers-menuisiers	20,2 <sup>(*)</sup>	35,8 <sup>(*)</sup>	25,3*	74,9 <sup>(*)</sup>	88,2 <sup>(*)</sup>	93,7*
Maçons	20,6 <sup>(*)</sup>	34,3*	31,6*	78,3 <sup>(*)</sup>	83,2 <sup>(*)</sup>	92,4*
Autres métiers de la construction	28,1 <sup>(*)</sup>	36,2*	39,2*	97,2 <sup>(*)</sup>	85,3 <sup>(*)</sup>	92,6*
Électriciens	3,1 <sup>E<sup>(*)</sup></sup>	5,6*	6,8*	83,2*	80,5*	90,2*
Machinistes	2,9 <sup>E<sup>(*)</sup></sup>	3,0 <sup>(*)</sup>	7,4*	72,2*	78,9*	87,2*
Mécaniciens	6,8 <sup>(*)</sup>	9,6*	10,0*	81,3 <sup>(*)</sup>	81,1 <sup>(*)</sup>	92,2*
Grutiers	F	F	F	F	F	F

\* différence significative par rapport aux professions autres que les métiers au niveau de 0,05 ou moins

<sup>(\*)</sup> différence significative par rapport à 2007 au niveau de 0,05 ou moins

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.



La permanence de l'emploi est un autre indicateur de la qualité de ce dernier puisque les salaires, les avantages et les possibilités de formation en cours d'emploi sont généralement moindres pour les travailleurs temporaires (Galarneau, 2005)<sup>9</sup>. Dans l'ensemble, 9 gens de métier sur 10 détenaient un emploi permanent. Dans certains métiers, le pourcentage de travailleurs permanents était même plus fort, dépassant 95 % dans le cas des mécaniciens. Ce pourcentage se démarque nettement de ceux des maçons et des travailleurs des autres métiers de la construction (77 % et 79 % respectivement).

### Des salaires plus élevés, mais seulement dans certains métiers

En 2007, les employés œuvrant dans les métiers touchaient en moyenne des gains horaires de 22,36 \$, 6 % de plus que les 21,02 \$ que gagnaient les autres travailleurs (tableau 7). Les gains les plus élevés étaient ceux des électriciens (25,26 \$), des grutiers (24,61 \$) et des plombiers (24,10 \$). Ces professions affichaient les taux de syndicalisation les plus élevés et de forts taux de permanence de l'emploi. En revanche, les métiers où les gains moyens étaient inférieurs, soit les autres métiers de la construction (19,24 \$) et les charpentiers-menuisiers (20,43 \$), affichaient des taux de syndicalisation considérablement moindres (32 % et 39 % respectivement).

**Tableau 7 Gains horaires moyens chez les employés de métier**

	1997	2007
	\$ de 2007	
<b>Total</b>	<b>19,73<sup>*(*)</sup></b>	<b>21,12</b>
Professions autres que les métiers	19,57 <sup>(*)</sup>	21,02
Métiers	21,60 <sup>*(*)</sup>	22,36*
Plombiers	24,06*	24,10*
Charpentiers-menuisiers	18,90 <sup>*(*)</sup>	20,43*
Maçons	21,14*	21,23
Autres métiers de la construction	18,56*	19,24*
Électriciens	24,99*	25,26*
Machinistes	21,24 <sup>*(*)</sup>	22,07*
Mécaniciens	20,86 <sup>*(*)</sup>	21,89*
Grutiers	23,67*	24,61*

\* différence significative par rapport aux professions autres que les métiers au niveau de 0,05 ou moins

(\*) différence significative par rapport à 2007 au niveau de 0,05 ou moins

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Entre 1997 et 2007, la hausse des gains horaires moyens en dollars constants chez les employés n'œuvrant pas dans les métiers a dépassé celle de leurs homologues dans les métiers, à savoir 7,4 % par rapport à 3,5 %. La seule exception a été celle des charpentiers-menuisiers, dont l'augmentation a légèrement dépassé 8 %. Leur taux de syndicalisation était relativement faible en 2007 (39 %). Les gains réels en ce qui concerne la plupart des métiers n'ont presque pas augmenté entre 1997 et 2007, sauf dans le cas des charpentiers-menuisiers, des machinistes et des mécaniciens.

### Résumé

L'offre potentielle de main-d'œuvre chez les gens de métier a soulevé des préoccupations générales. Diverses politiques gouvernementales ont été mises en place pour encourager et soutenir les gens de métier.

En 2007, un peu plus d'un million de personnes travaillaient dans les huit métiers retenus aux fins de l'étude. Après les replis de la fin des années 1980 et du début des années 1990, l'emploi dans ces métiers a affiché une croissance presque identique à celle des autres professions. Les métiers ont, de façon soutenue, représenté 8 % de l'emploi total, ce qui indique que la fluctuation de l'emploi chez les gens de métier au cours du plus récent cycle économique a épousé celle des autres travailleurs. Pendant les 10 dernières années, le taux de chômage ayant trait aux métiers a presque été le même que celui des autres professions. Toutefois, le sommet atteint durant la récession du début des années 1990 dépassait nettement celui des autres professions.

La croissance économique en Colombie-Britannique et en Alberta a eu une forte incidence sur les métiers. En 1987, ces deux provinces représentaient moins de 20 % de tout l'emploi dans les métiers; vingt ans plus tard, ce pourcentage a presque atteint 30 %. Au cours de la même période, l'emploi dans les professions autres que les métiers est passé de 21 % à 25 %.

Le travail autonome, surtout sans aide rémunérée, est en croissance chez les gens de métier. En 1987, seulement 9 % d'entre eux étaient travailleurs autonomes; en 2007, ce pourcentage est passé à 15 %. Certains métiers, entre autres les électriciens et les machinistes, ont même connu un taux de croissance plus élevé, bien que leur taux de travailleurs autonomes n'ait pas rejoint celui constaté dans les professions autres que les métiers.

Pour la plupart des métiers, le taux de syndicalisation dépassait celui de l'ensemble des autres professions. Par ailleurs, même si les gens de métier avaient des gains supérieurs à la moyenne, la hausse de leurs gains n'a pas suivi celle des autres travailleurs au cours de la dernière décennie. En fait, la croissance globale de leurs gains a été environ la moitié de celle des autres travailleurs, et seulement trois métiers ont affiché une plus forte augmentation des gains entre 1997 et 2007 (les charpentiers-menuisiers, les machinistes et les mécaniciens).

Enfin, l'âge moyen des personnes œuvrant dans les métiers était de moins de 40 ans en 2007, alors qu'il s'établissait à 41 ans chez les autres travailleurs. L'incidence du vieillissement de la population était comparable dans les métiers et dans les autres professions, l'âge moyen ayant augmenté d'environ quatre ans au cours des deux dernières décennies. Le ratio entre les entrants (âgés de 25 à 34 ans) et les travailleurs proches de la retraite (50 ans ou plus) démontre que l'équilibre était en fait plus grand chez les gens de métier en 2007 que chez les travailleurs des autres professions (1,0 contre 0,7).

### Perspective

#### ■ Notes

1. Dans certaines provinces, des programmes offrent aux gens de métier expérimentés la possibilité de démontrer qu'ils possèdent les compétences et l'expérience nécessaires pour satisfaire aux normes provinciales. Le Programme de certification professionnelle de l'Alberta énonce des exigences précises (heures d'expérience pratique, réussite aux examens et paiement des frais) qui, si elles sont satisfaites, permettent aux travailleurs d'obtenir la reconnaissance professionnelle dans leur métier (gouvernement de l'Alberta, s.d.).
2. Le groupe de référence comprend toutes les professions autres que les huit métiers spécifiés.
3. Les métiers spécialisés peuvent être divisés en quatre catégories selon le secteur d'activité dominant — construction, transport, fabrication et services (Compétences Canada et Forum canadien sur l'apprentissage, s.d.). Afin de centrer la présente étude sur une population plus homogène, les métiers du secteur des services ont été exclus. Les professions de ce groupe comprennent les horticulteurs, les chefs et les fleuristes, et sont nettement différentes au chapitre des exigences de l'emploi ainsi que des caractéristiques personnelles et professionnelles des travailleurs.
4. La profession des personnes n'occupant pas un emploi au moment de l'enquête est définie par leur emploi le plus récent des 12 mois précédents (Statistique Canada, 2008c).
5. De nombreux facteurs non démographiques influent aussi sur l'offre et la demande de main-d'œuvre. Par exemple, une forte demande dans le marché du travail local pourrait entraîner une pénurie malgré un équilibre du ratio démographique.
6. Le Système d'information sur les apprentis enregistrés fournit des renseignements sur les programmes d'apprentissage au Nouveau-Brunswick, en Ontario et en Alberta (Morissette, 2008). Il permet de recueillir des données sur les personnes qui suivent une formation et qui obtiennent un certificat de qualification professionnelle. À caractère longitudinal, il permet de connaître le degré d'achèvement des programmes et les divers cheminements de la formation.
7. Cette année-là fut la première où l'Enquête sur la population active a permis de recueillir des données sur le statut d'immigrant.
8. Cela est au moins en partie attribuable à la forte proportion d'hommes chez les gens de métier.
9. La date de fin d'emploi des emplois permanents n'est pas préétablie.

#### ■ Documents consultés

AGENCE DU REVENU DU CANADA (ARC). 2007. *Crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis*, <http://www.cra-arc.gc.ca/whtsnw/ppntcshp-fra.html> (consulté le 16 octobre 2008).

AGENCE DU REVENU DU CANADA (ARC). 2006. *Déduction pour outillage des gens de métier*, <http://www.cra-arc.gc.ca/whtsnw/tls-fra.html> (consulté le 16 octobre 2008).

AKYEAMPONG, Ernest B. 2003. « La syndicalisation et le système de griefs », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 4, n° 8, août, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p. 5 à 11, <http://www.statcan.ca/francais/freepub/75-001-XIF/75-001-XIF2003108.pdf> (consulté le 16 octobre 2008).

AKYEAMPONG, Ernest B. 2002. « La syndicalisation et les avantages sociaux », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 3, n° 8, août, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p. 3 à 10, <http://www.statcan.ca/francais/freepub/75-001-XIF/75-001-XIF2002108.pdf> (consulté le 16 octobre 2008).

COMPÉTENCES CANADA ET FORUM CANADIEN SUR L'APPRENTISSAGE. s.d. « Frequently asked questions about skilled trades », *Skilled Trades – A Career You Can Build On*, <http://www.careersintrades.ca/media/default.asp?load=faqs03#17> (consulté le 16 octobre 2008).

CONSEIL CANADIEN DES DIRECTEURS DE L'APPRENTISSAGE. 2007. *Glossaire de la formation en apprentissage et de la reconnaissance professionnelle*, [http://www.apprenticetrades.ca/PDF/GLOSSARY\\_OF\\_TERMS\\_bilingual.pdf](http://www.apprenticetrades.ca/PDF/GLOSSARY_OF_TERMS_bilingual.pdf) (consulté le 16 octobre 2008).

FANG, Tony, et Anil VERMA. 2002. « L'avantage salarial des travailleurs syndiqués », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 3, n° 9, septembre, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p. 14 à 21, <http://www.statcan.ca/francais/freepub/75-001-XIF/75-001-XIF2002109.pdf> (consulté le 16 octobre 2008).

GALARNEAU, Diane. 2005. « L'écart salarial entre employés temporaires et permanents », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 6, n° 1, janvier, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p. 5 à 20, [http://www.statcan.ca/francais/freepub/75-001-XIF/10105/art-1\\_f.pdf](http://www.statcan.ca/francais/freepub/75-001-XIF/10105/art-1_f.pdf) (consulté le 16 octobre 2008).

GALARNEAU, Diane, et René MORISSETTE. 2004. « Les immigrants sont-ils perdants? », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 5, n° 6, juin, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p. 5 à 17, [http://www.statcan.ca/francais/freepub/75-001-XIF/10604/art-1\\_f.pdf](http://www.statcan.ca/francais/freepub/75-001-XIF/10604/art-1_f.pdf) (consulté le 16 octobre 2008).

GOVERNEMENT DE L'ALBERTA. s.d. *Certification for Work Experience*, [http://www.tradesecrets.gov.ab.ca/working\\_in\\_alberta/certification\\_for\\_work.html](http://www.tradesecrets.gov.ab.ca/working_in_alberta/certification_for_work.html) (consulté le 16 octobre 2008).

GOVERNEMENT DE L'ALBERTA. 2007. *The Trades: Careers with a Bright Future*, [http://www.tradesecrets.gov.ab.ca/forms\\_publications/brochures\\_flyers/pdf/rap\\_brochure.pdf](http://www.tradesecrets.gov.ab.ca/forms_publications/brochures_flyers/pdf/rap_brochure.pdf) (consulté le 16 octobre 2008).

GOVERNEMENT DE L'ALBERTA. 2004. *Step into the Trades: Apprenticeship. Post-secondary Education with a Difference*, 49 p.

GOVERNEMENT DE L'ONTARIO. 2008. *Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario*, <http://www.edu.gov.on.ca/fre/training/apprenticeship/skills/oyap.html> (consulté le 16 octobre 2008).

MAXWELL, Judith. 2007. « A true knowledge-based society requires skilled trades », *The Globe and Mail*, Report on Business, 31 décembre.

MORISSETTE, Denis. 2008. *Apprentis inscrits : la cohorte de 1993, une décennie plus tard, comparaisons avec la cohorte de 1992*, n° 81-595-M au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 92 p., « Culture, tourisme et Centre de la statistique de l'éducation : documents de recherche », n° 063, <http://www.statcan.ca/francais/research/81-595-MIF/81-595-MIF2008063.pdf> (consulté le 16 octobre 2008).

RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA (RHDSC). 2007. *Subvention incitative aux apprentis : miser sur les gens de métiers spécialisés au Canada*, [http://www.rhdsc.gc.ca/fr/competence/metiers\\_apprentissage/sia/sia\\_brochure.shtml](http://www.rhdsc.gc.ca/fr/competence/metiers_apprentissage/sia/sia_brochure.shtml) (consulté le 16 octobre 2008).

STATISTIQUE CANADA. 2008a. *Tableau 302-0007 Les perspectives du monde des affaires, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), industries manufacturières, Canada, trimestriel (pourcentage)*, CANSIM (base de données), Ottawa.

STATISTIQUE CANADA. 2008b. *Portrait de la scolarité au Canada : Recensement de 2006*, n° 97-560-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 37 p., <http://www12.statcan.ca/francais/census06/analysis/education/pdf/97-560-XIF2006001.pdf> (consulté le 16 octobre 2008).

STATISTIQUE CANADA. 2008c. *Guide de l'Enquête sur la population active*, n° 71-543-G au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 76 p., <http://www.statcan.ca/francais/freepub/71-543-GIF/71-543-GIF2008001.pdf> (consulté le 16 octobre 2008).

STATISTIQUE CANADA. 2001. *La classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) de 2001*, Ottawa, [http://stds.statcan.ca/francais/soc/2001/nocs01-title-search\\_f.asp?cretaria=h](http://stds.statcan.ca/francais/soc/2001/nocs01-title-search_f.asp?cretaria=h) (consulté le 16 octobre 2008).